



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mél : p.jadault@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place de la République

83310 - COGOLIN

Affaire suivie par Christine DANIELLO/ Marion GUILLEMANT

Nos Réf : 02/27/01/2020

Objet : Projet de modification n°2 du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de COGOLIN

La Valette-du-Var, le 27 janvier 2020

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 20 décembre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cogolin.

La commune de Cogolin est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Côtes de Provence » et « Huile d'Olive de Provence » et dans les aires géographiques des IGP : « Var », « Maures », « Méditerranée » et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cogolin, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuel ESTOUR

Copie DDTM 83

